

L'Europe récompense les efforts belges

La Belgique manque d'entreprises innovantes, elle paie trop cher le vieillissement, elle ne lutte pas efficacement contre le réchauffement... Mais elle n'est plus un cancre de la classe européenne de gestion budgétaire.

FRÉDÉRIC ROHART

Il y a encore à peine un an, la Belgique suait à grosses gouttes: le gouvernement Di Rupo se demandait s'il pourrait éviter une amende de plusieurs centaines de millions d'euros pour dérapage budgétaire. Cela faisait plus de trois ans que les finances publiques belges étaient sous le coup d'une procédure de «déficit excessif», ce qui autorisait l'exécutif européen à faire un exemple. Hier, la Commission a définitivement écarté la menace: la Belgique est officiellement sortie de la procédure de déficit excessif, la branche répressive du pacte de stabilité et de croissance.

Comme chaque année à la même période, la Commission a publié ses «recommandations» par pays: un chapelet de remarques censé orienter les politiques économiques des États membres sur la voie d'«Europe 2020», la stratégie commune pour la croissance et l'emploi. Pour entrer en vigueur, ces recommandations doivent être adoptées par les chefs d'État lors du Conseil de la fin du mois.

Nouveau coup de vis

La Belgique n'étant plus sous le coup d'une procédure de déficit excessif, elle passe dans la branche «préventive» du pacte de stabilité – la Commission ne lui impose donc plus de mesures discrétionnaires. Mais émet tout de même un signal d'alarme: selon les projections économiques de la Commission, les objectifs du programme de stabilité belge ne seront pas atteints sans «renforcer les mesures budgétaires pour 2014». La Belgique se fixe pour objectif de

moyen terme de dégager un excédent structurel de 0,75% du PIB en 2017. Pour l'atteindre, elle devra «renforcer considérablement» sa stratégie budgétaire en 2015.

Réforme fiscale

La Commission appelle à une «réforme fiscale en profondeur» pour améliorer l'équité et l'équilibre du système belge. Le niveau global de la fiscalité en Belgique «est parmi les plus élevés de l'Union», souligne notamment la Commission. Elle déplore le fait que la charge pèse trop lourdement sur le travail – il faudrait la reporter sur des assiettes fiscales

dont l'imposition est propice à la croissance, estime le Berlaymont. Le gardien des traités estime en outre que certains aspects du système fiscal belge – le traitement des voitures de société notamment – «sont préjudiciables à l'environnement».

Espérance de vie

Les dépenses liées au vieillissement pourraient augmenter de plus de 8% du PIB entre 2010 et 2060, et la réforme de la sécurité sociale des personnes âgées ne suffira pas à combler le trou, estime la Commission. Elle préconise dès lors de «lier l'âge légal de départ à la retraite à l'évolution de l'espérance de vie». La Commission préconise en outre une «amélioration du rapport coût-efficacité des dépenses publiques en matière de soins de longue durée».

Emplois découragés

La Belgique est confrontée à une «sous-utilisation chronique de la main-d'œuvre», constate la Commission. Elle pointe en particulier du doigt le «maintien du coût élevé de la main-d'œuvre», lequel pousse les recruteurs à réduire les risques au minimum au détriment des jeunes, des moins qualifiés ou encore des personnes issues de l'immigration. «La forte protection des travailleurs en place [...] décourage la mobilité profes-

sionnelle entre emplois et secteurs», lit-on dans les recommandations, ce qui rend les politiques actives du marché du travail «relativement inefficaces en Belgique».

Manque d'entreprises

La dégradation de la compétitivité belge se poursuit, et l'indexation des salaires reste une partie du problème aux yeux de la Commission: «Les salaires ont augmenté plus rapidement que la productivité», ce qui s'est traduit par des pertes d'emplois. Si la Belgique veut maintenir des salaires élevés tout en créant de l'emploi, elle doit faire plus de valeur ajoutée, résume la Commission: «La Belgique manque d'entreprises à croissance rapide dans les secteurs innovants.»

Péage urbain

Si rien ne change, la Belgique n'atteindra pas son objectif de réduction de 15% de gaz à effet de serre pour 2020. Les initiatives en cours «semblent manquer d'une direction cohérente», observe la Commission, qui critique notamment la réduction de la TVA sur l'électricité. En matière de transport, l'exécutif européen souligne que la «gravité» de l'encombrement des routes en Belgique «exige une réponse globale qui tienne compte du potentiel d'un péage urbain».

Une évolution positive pour conclure: dans ses précédentes recommandations, la Commission s'était inquiétée des «problèmes de coordination» entre les entités de l'État. Cette fois, elle salue les «progrès substantiels» en la matière.

8%

Les dépenses liées au vieillissement devraient augmenter de plus de 8% du PIB entre 2010 et 2060. La Belgique n'y est pas préparée.

Pour Paris, le bénéfice du doute

Après la victoire du Front national aux élections européennes, le gouvernement socialiste français reçoit quelques encouragements de la part de la Commission européenne. José-Manuel Barroso et le commissaire aux Affaires économiques Olli Rehn se sont montrés relativement satisfaits des mesures annoncées par Paris. La France est toujours sous le coup d'une procédure de déficit excessif, mais la Commission n'a pas jugé nécessaire de la mettre en demeure de prendre de nouvelles actions. La situation *«n'appelle pas à ce stade de décisions relevant de la procé-*

sure de déficit excessif», a jugé Olli Rehn.

Le ministre français des Finances, Michel Sapin, s'est réjoui que la Commission *«valide les orientations économiques»* prises par Paris. Avec son *«pacte de responsabilité»*, la France a adopté un plan d'économies de 50 milliards d'euros, et le gouvernement de Manuel Valls a annoncé un effort additionnel de quatre milliards d'euros cette année pour respecter la trajectoire de réduction du déficit fixée par la Commission.

Dans l'ensemble, le Berlaymont

salue la direction prise, mais regrette l'insuffisance du *«niveau de détail des mesures d'assainissement»*. La stratégie budgétaire présentée par le gouvernement Valls *«n'est que partiellement conforme aux exigences du pacte de stabilité»*, tempère la Commission, qui craint de nouveaux dérapages budgétaires l'an prochain. Les prévisions de croissance de Paris pour 2015 sont légèrement plus optimistes que celles de la Commission (1,7% contre 1,5%). Et l'objectif d'économies pour l'an prochain est jugé *«très ambitieux»* – est-il réaliste? **F. R.**

«La Commission valide les orientations économiques du gouvernement français.»

MICHEL SAPIN
MINISTRE FRANÇAIS DES FINANCES